



EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETES du MAIRE

n° 2023-067-ADM-005

Arrêté portant délégation de signature à Monsieur André DESCAMPS – conseiller municipal

Le Maire de la Commune de Gignac-la-Nerthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-23,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur André DESCAMPS en qualité de conseiller municipal, en date du 28 mai 2020,

Vu les arrêtés n°2020-078-ADM-005, 2020-079-ADM-006, n°2020-080-ADM-007, n°2020-081-ADM-008, n°2020-082-ADM-009, n°2020-083-ADM-010, n°2021-146-ADM-006 et n°2021-147-ADM-007 portant délégation aux adjoints,

Considérant qu'il est opportun pour la bonne marche des services de procéder à une délégation de signature à Monsieur André DESCAMPS – conseiller municipal,

ARRETE

Article 1^{er}

Il est donné délégation de signature permanente, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur **André DESCAMPS** – conseiller municipal, à l'effet de signer les actes et documents suivants :

- Arrêtés de recrutement (direct, nomination suite à concours y compris pour stage, par voie de mutation, par voie de détachement y compris pour stage / renouvellement) ;
- Arrêtés de fin de détachement ;
- Arrêtés de nomination suite à promotion interne ;
- Arrêtés d'intégration (directe, suite à détachement, dans un cadre d'emplois) ;
- Arrêtés de détachement (sur un emploi de direction, de cabinet, sur un emploi fonctionnel, vers une autre administration ou collectivité y compris pour stage, renouvellement de la position de détachement, fin de détachement) ;
- Arrêtés de titularisation ;
- Arrêtés concernant l'avancement d'échelon / de grade des agents ;
- Arrêtés de mise à disposition ;
- Arrêtés de mise en disponibilité (y compris pour raison de santé) ;
- Arrêtés relatifs au régime indemnitaire des agents ;
- Arrêtés de radiation des cadres ;

- Arrêtés de départ en retraite ;
- Arrêtés pour autorisation de cumul d'activité accessoire ;
- Arrêtés relatif à l'allocation temporaire d'inactivité ;
- Arrêtés pour services à temps partiel (de droit, sur autorisation, thérapeutique) ;
- Arrêtés et contrats relatifs au recrutement d'agents contractuels de droit public et renouvellement sur emploi permanent par CDD ;
- Arrêtés de recrutement des contrats aidés et apprentis ;
- Arrêtés et contrats de remplacement temporaire de personnel indisponible / renouvellement ;
- Arrêtés et contrats de recrutements de travailleurs handicapés ;
- Arrêtés et contrats de recrutement pour accroissement temporaire d'activité / renouvellement ;
- Arrêtés et contrats de recrutement pour accroissement saisonnier d'activité : renouvellement ;
- Arrêtés et contrats de recrutement par contrat de projet / renouvellement
- Arrêtés et contrats de recrutement de vacataires ;
- Conventions de rupture conventionnelle ;
- Arrêté pour congés maternité, parental, de paternité ;
- Arrêtés d'attribution de logement pour nécessité de service / fin d'attribution du logement ;
- Arrêtés relatifs aux congés de formation ;
- Arrêtés de décharge / fin de décharge syndicale ;
- Actes relatifs aux sanctions disciplinaires (courrier de lancement de la procédure disciplinaire, arrêtés portant sanction disciplinaire ;
- Arrêtés de désignation du délégué à la protection des données ;
- Attestations ressources humaines diverses ;
- Arrêté portant constitution du CST ;
- Arrêté d'attribution d'un CMO, CLM, CLD, CITIS ;
- Evaluations professionnelles des agents titulaires et contractuels ;
- Note de service changement affectation agent ;
- Ordres de missions des agents ;
- Conventions de formation, commandes CNFPT et autres organismes ;
- Conventions de stage, PMSMP ;
- Demande de pension CNRACL et RAFP ;
- Saisine CAP ;
- Déclaration d'accident de service, du travail, maladie professionnelle ;
- Etats des services publics des agents.

Sa signature devra être précédée de la formule suivante : « Par délégation du Maire » ainsi que ses nom, prénom et fonction.

Article 2

Le Maire de la commune de Gignac-la-Nerthe, le Directeur Général des services et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs.

Article 3

Copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône et à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement d'Istres.

Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de MARSEILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Spécimen de signature



Paraphe

AD

Fait à Gignac-la-Nerthe, le 20 février 2023

Le Maire,

Christian AMIRATY

